

**Grille tarifaire**  
**SIVOS EPPING - ORMERSVILLER - URBACH**  
**année scolaire 2022 - 2023**

T1 > 1000	Formule annualisée (tarif mensuel)	Unité
Matin	25,0	5,0
Soir (16h05 - 18h05)	83,6	7,2

700 < T2 ≤ 1000	Formule annualisée (tarif mensuel)	Unité
Matin	25,0	5,0
Soir (16h05 - 18h05)	76,0	6,5

500 < T3 ≤ 700	Formule annualisée (tarif mensuel)	Unité
Matin	25,0	5,0
Soir (16h05 - 18h05)	72,2	6,2

T4 ≤ 500	Formule annualisée (tarif mensuel)	Unité
Matin	25,0	5,0
Soir (16h05 - 18h05)	68,4	5,9

T1 : Quotien Familial > 1000  
T2 : QF entre 701 et 1 000  
T3 : QF entre 501 et 700  
T4 : QF ≤ 500

Baisse de 5% pour le 2ème enfant inscrit  
Baisse de 10% à partir du 3ème enfant inscrit

La formule annualisée est un forfait payée mensuellement avec un engagement sur toute l'année scolaire.  
La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux édictés par votre CAF. En cas de non justification à tel Quotient Familial, la tarification la plus élevée sera automatiquement appliquée.

\*Une hausse de 20% est appliqué aux personnes non résidentes d'EPPING, ORMERSVILLER et URBACH